



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal : Commission Formation et de la Vie Universitaire

Formation Plénière

Séance du mardi 7 avril 2026

Membres élus de la Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil Académique :

Civilité	Nom	Présent(e)	Absent(e)	Représenté(e) par :
Monsieur	ABRAHAM Romain	X		
Madame <i>Monsieur</i>	ALAMELOU Emma (Titulaire) <i>Gilot Quentin (Suppléant)</i>		X	
Monsieur	BARTOUT Pascal	X		
Madame	BEGUIN-VINCENT Geneviève	X		
Madame	BELAYACHI Naïma		X	Mme Rabaud
Madame <i>Madame</i>	BEN SAAD Cyrine (Titulaire) <i>BAYSAL Evin (Suppléante)</i>		X	
Monsieur <i>Madame</i>	BENELCAID Ziyad (Titulaire) <i>MOK Julienne (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	BENSAID Abdelkrim		X	M. Bartout
Monsieur <i>Madame</i>	BOUDES Alexis (Titulaire) <i>DOUDJEDID Agnès (Suppléante)</i>	X		
Monsieur	CARBONNELLE Etienne	X		
Madame <i>Madame</i>	COTTE Lennie (Titulaire) <i>MAKOUGOU FOTSO Annette (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	DI NALLO Bruno		X	
Madame	ETEVEZ Laure		X	
Madame	FROMONT HANKARD Gaëlle	X		
Madame	IBARGUEN-VARGAS Nylza Yadira		X	M. Miguel
Madame	INGARAO Aurore		X	M. Onnée - Départ 16h
Monsieur <i>Madame</i>	JAFFRE Raphaël (Titulaire) <i>LABONNETTE Lucie (Suppléante)</i>		X	
Madame	LEJEUNE Véronique		X	
Madame	LEPEINTRE Angélique		X	M. Ringuedé
Madame	LOTH Karine	X		
Madame	LOUBERE Stéphanie	X		
Monsieur	MALRIEU Florent		X	M. Ringuedé
Monsieur <i>Madame</i>	MCLAUGHLAN Gérard (Titulaire) <i>BOIN Maélys (Suppléante)</i>		X	
Monsieur	MIGUEL Fabrice	X		
Monsieur	MORIN Richard	X		
Madame	NARCISSE Sophie	X		
Monsieur	ONNEE Stéphane	X		
Monsieur <i>Madame</i>	OUCHQIR Rim (Titulaire) <i>EI HANI Marwane (Suppléant)</i>		X	
Madame <i>Monsieur</i>	PHILIPPE Mélody (Titulaire) <i>MEDEIROS DA RESSURREICAO Danilo (Suppléant)</i>		X	
Madame	RABAUD Isabelle	X		
Madame <i>Monsieur</i>	RAYMOND Fleur (Titulaire) <i>LERAY Yoann (Suppléant)</i>	X		
Madame	RENAUD Juliette		X	
Monsieur	RINGUEDE Sébastien	X		
Madame	ROYER Gladys (Titulaire) <i>Poste vacant (Suppléant)</i>		X	
Madame	SIEGWALD Solange		X	Mme Beguin
Monsieur <i>Monsieur</i>	TRAORE Pierre-Keleti (Titulaire) <i>BONMARTY Mark (Suppléant)</i>		X	M. Boudes

Art 27 des statuts de l'université (CAc) qui s'applique à la CFVU

Le Conseil ne peut valablement siéger que si le tiers des membres composant la formation est présent et si la moitié est présente ou représentée.

Conseils	Effectif statutaire	Membres en exercice	Quorum	Dont 1/3 présents
CFVU	40	36	18	12

En début de séance : Nombre de présents : 15 / Procurations : 8 / Total votants : 23.

Invités à la séance (par ordre alphabétique) :

- Mme Valerie AUFRERE, Directrice adjointe DEVE
- M. Didier CHAVRIER, Vice-président délégué à l'égalité, la diversité et l'inclusion
- M. Florian CHASSINAT, Chargé de développement et coordinateur de l'insertion professionnelle
- M. Fabrice FITZÉ, Directeur de la DEVE
- Mme Gladia FOFANA-GODARD, Secrétaire de séance
- Mme Jennifer KROUBO DAGNINI, Directrice des Relations Internationales
- Mme Caroline LORIOT, DGSA FVE
- M. Frédéric MOAL, Vice-président Vie des Campus
- M. Luc VAN COUWELAAR, Directeur de la DOIP

Le quorum étant atteint, M. Sébastien RINGUEDE, le Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire, ouvre la séance à 14h00.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Vice-président débute la séance en interrogrant les membres présents pour déterminer s'il y a des questions diverses à traiter en fin de séance.

- 1- M. Abraham sollicite la désignation de deux enseignants-chercheurs pour participer à une commission de cédésation.
- 2- Mme Rabaud soulève la question du remboursement les frais de transport des vacataires.

INSTANCE CFVU

1. [Approbation] Relevé de conclusions relatif à la séance CFVU du 2 mars 2026.

Le Vice-président demande s'il y a des observations ou des rectifications à effectuer sur le relevé de conclusions du 2 mars 2026.

En l'absence de remarque, le Vice-président soumet au vote le relevé de conclusions relatif à la séance du 2 mars 2026.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	8
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité le relevé de conclusion relatif à la séance du 2 mars 2026.

2. [Point d'information] Bilan des candidatures Parcoursup et TrouverMonMaster.

Le Vice-président invite M. Luc Van Couwelaar, Directeur de la DOIP, à présenter ce point.

Parcoursup

M. Van Couwelaar présente un bilan des candidatures reçues via la plateforme Parcoursup organisée par grands domaines de formation, qui montre une augmentation globale du nombre de vœux confirmés (+ 6,4 % par rapport à l'année 2025).

M. Van Couwelaar indique que la campagne Parcoursup a débuté depuis novembre 2025. Ce mardi 7 avril 2026, les données sont stables. Les commissions d'examens des vœux vont bientôt commencer.

M. Van Couwelaar souligne que les vœux confirmés sont examinés en comparaison avec les données de l'année précédente. Les chiffres concernant la proportion de baccalauréats généraux et technologiques ne sont pas encore disponibles.

Composantes	Total des vœux confirmés en 2026	Formation ayant le + candidatures	Formation ayant le - candidatures	Commentaires
UFR DEG	9 367	L1 - Economie et gestion Orléans (3 326)	CPES - Sciences des données, environnement et gestion des ressources naturelles (80)	
UFR LLSH	5 753	L1 - LEA - Parcours Anglais, Espagnol (884)	L1 - LEA - Parcours Anglais/Chinois - Châteauroux -(149)	
UFR ST	9 665	L1 - STAPS Orléans (2 868)	CMI : Ingénierie Statistique des Données et Modélisation (96)	
Minerve	761	L1 - Portail Mathématiques - MP Excellence Minerve (174)	L1 - Géographie et aménagement - Parcours Excellence Minerve (26)	
Formation Santé	20 575	PASS - Option Sciences de la vie (2 836)	LAS 1 - Géographie et aménagement (138)	
BUT	17 989	BUT 1 - Gestion des entreprises et des administrations (3 352)	BUT 1 - Management de la Logistique et des Transports (154)	Dans le 18,28,36, 45.
LPE	7 638	L1 - Professorat des Ecoles Tours (1 655)	L1 - Professorat des Ecoles Châteauroux (1071)	Dans le 28, 36, 37, 45.

M. Van Couwelaar précise que la Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DOIP) assure en continu la veille et l'assistance de la procédure auprès des usagers futurs étudiants, étudiants et de la communauté universitaire.

TrouverMonMaster

Le Vice-président annonce que la plateforme TrouverMonMaster enregistre également une croissance très significative, de + 25,8 % de candidatures au total.

Composantes	Nb vœux validés 2025	Nb vœux validés 2026	Évolution	Commentaires
UFR DEG	7356	9061	23,2%	
INSPÉ	6521	8324	27,6%	↑ Malgré l'ouverture des LPE et l'incertitude autour des parcours non-lauréats
UFR LLSH	1477	1543	4,5%	Baisse notable sur le parcours de Géographie
OSUC	453	542	19,6%	
POLYTECH	508	958	88,6%	
UFR ST	3999	4957	24,0%	
UFR ST-STAPS	1317	1834	39,3%	
Total	21631	27219	25,8%	

L'enjeu principal reste de transformer ce grand nombre de candidatures en inscriptions effectives afin de remplir les formations avec des candidats de qualité.

M. Bartout :

Serait-il envisageable de constituer une liste complémentaire pour les candidats provenant de la plateforme Études en France ?

Le Vice-président :

Le choix de réponse est « OUI » ou « NON ». Dès qu'ils reçoivent une réponse, les candidats d'« Etudes en France » s'engagent dans de nombreuses démarches administratives, notamment la procédure de demande de visa. Il ne peut pas y avoir de liste complémentaire puis cela pourrait compromettre leur parcours administratif.

VIE ÉTUDIANTE

1. [Information] Bilan des remboursements des frais d'inscriptions au titre de l'année 2024/2025.

Le Vice-président invite Mme Valérie Aufrère, Directrice adjointe de la DEVE, à présenter ce point.

Mme Aufrère nous informe que le montant total des remboursements s'élève à 139 398 €, un chiffre stable par rapport à l'année précédente (23/24 -142 957€). Il est noté une augmentation du nombre de dossiers d'étudiants étrangers (12 à 31) traités par la commission de remboursement, suite à des efforts de communication sur ce dispositif. Une vigilance est demandée pour l'année suivante en raison de possibles complications liées au nouvel outil du CROUS (OLAFE) qui pourrait augmenter le nombre de remboursements de droits pour les boursiers.

Mme Kroubo Dagnini :

Pouvez-vous nous indiquer dans quel cas un étudiant étranger peut bénéficier d'un remboursement ou une exonération sur décision ?

Le Vice-président :

Les étudiants étrangers ne remplissent pas toutes les conditions requises pour obtenir un remboursement de droits car, ils ne sont souvent pas en mesure de présenter certains justificatifs (avis d'impôts, charges, revenus...) pour le calcul de la quote-part. La commission d'exonération est chargée d'analyser un dossier spécifique dans leur cas.

2. [Avis] Modalités d'exonérations et de remboursements au titre de l'année 2026/2027.

Le Vice-président annonce que le dispositif est reconduit. L'exonération sur critères sociaux est automatique si le quotient familial quote-part est inférieur à 975 €. Les autres cas sont examinés par la commission ad hoc.

Mme Loubère :

Quelles demandes peuvent être soumises à la décision du Président de l'université ?

Le Vice-président :

Cela peut-être un dossier remis hors délai ou encore un dossier particulier (DU passerelle, validation TOIEC, Ecole de la Magistrature...).

Mme Loth souligne que les doctorants non financés sont répertoriés comme pouvant bénéficier d'un remboursement après examen de leur situation par une commission ad hoc.

M. Abraham :

Ils reçoivent un financement pour une durée limitée de trois ans.

Le Vice-président soumet au vote les modalités d'exonérations et de remboursements au titre de l'année 2026/2027.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	8
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un favorable unanime sur les modalités d'exonérations et de remboursements au titre de l'année 2026/2027.

3. [Avis] Nouvelles conditions d'attribution de l'Aide à la Mobilité Internationale (AMI) pour les étudiants boursiers.

Le Vice-président invite Mme Jennifer Kroubo Dagnini, Directrice des Relations Internationales à présenter ce point.

Mme Kroubo Dagnini explique que l'Aide à la Mobilité Internationale (dotation annuelle du Ministère) est destinée aux étudiants boursiers qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage à l'international. Cette formation ou ce stage doit s'inscrire dans le cadre de son cursus d'études. Il est possible de cumuler cette aide avec d'autres bourses, telles que la bourse régionale ou la bourse Erasmus.

En 2019, l'université avait un reliquat conséquent (environ 464 400 €), donc nous faisons preuve de générosité envers nos étudiants. L'AMI était donc versée sous forme de forfait (1600 € pour un semestre, soit 4 mensualités), quelle que soit la durée exacte du séjour (de 2 à 4 mois).

La dotation a été révisée à la baisse en fonction des bilans quantitatifs et qualitatifs depuis deux ans.

Mme Kroubo Dagnini explique qu'à compter de l'année universitaire 2026-2027, il est proposé de modifier les modalités d'attribution et de fixer les conditions d'attribution de ces allocations sur une base mensuelle selon la durée de la mobilité.

La durée du séjour aidé ne peut être inférieure à un mois et supérieure à 10 mois consécutifs au cours de l'ensemble de ses études supérieures.

Le montant de la mensualité est déterminé chaque année par arrêté interministériel. Pour l'année universitaire 2025-2026 il s'élevait à 400 €

En raison du reliquat, l'université n'a pas reçu de dotation pour cette année.

Chiffres clés :

En 2025, le montant total d'AMI versé s'élève à 267 000 euros.

En 2024, le montant total d'AMI versé s'élève à 240 000 euros.

Cette évolution vise à garantir une répartition plus juste et équitable de l'enveloppe budgétaire allouée à l'établissement.

Mme Loubère :

Pourquoi la destination n'est-elle pas prise en compte pour l'attribution de l'AMI ?

Mme Kroubo Dagnini :

Aucun critère de zone géographique n'est imposé par la circulaire. De plus, les étudiants peuvent cumuler plusieurs bourses dans le cadre de la mobilité internationale.

Nous n'avons pas observé d'obstacles vers les destinations hors Europe pour les étudiants boursiers. Cependant, on constate des abandons de candidatures pour des candidats non boursiers en raison d'un apport financier personnel trop important.

Cette question sera abordée lors du Webinaire de juin consacré aux conditions d'application,

M. Bartout :

Les dix mois de mobilité cumulés sont-ils valables pour toutes les études supérieures de l'université d'Orléans ou pour tous les établissements confondus ?

Mme Kroubo Dagnini :

L'AMI est lié à l'étudiant et non à son établissement d'attachement. Il a le droit à une mobilité de dix mois tout au long de son parcours intégral.

Le Vice-président soumet au vote les nouvelles conditions d'attribution de l'Aide à la Mobilité Internationale pour les étudiants boursiers.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	8
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un favorable unanime sur les nouvelles conditions d'attribution de l'Aide à la Mobilité Internationale pour les étudiants boursiers.

4. [Information] Bilan Césure 2024-2026.

Le Vice-président invite M. Florian Chassinat, Chargé de développement et coordinateur de l'insertion professionnelle, à présenter ce point

La césure est encore peu connue au sein de l'université d'Orléans et globalement dans l'enseignement supérieur.

La césure permet à l'étudiant d'affiner son projet professionnel par la suspension temporaire de ses études sur un ou deux semestres en conservant son statut étudiant et la garantie de pouvoir réintégrer sa formation au terme de sa césure.

Pour candidater, l'étudiant doit déposer un dossier de demande de césure lors de des différentes campagne de candidature.

Une convention de césure est établie et signée entre l'étudiant et l'université avant le départ. La convention mentionne les caractéristiques, les modalités d'accompagnement et de validation de la période de césure, les droits et obligations des parties.

Les étudiants bénéficient d'un accompagnement pédagogique tout au long de leur période de césure afin de valoriser cette expérience dans le cadre du cursus universitaire. Les étudiants concernés par une mobilité à l'étranger dans le cadre d'une césure doivent préalablement s'être enregistrés sur le portail de mobilité MovOn.

Une politique incitative est appliquée par l'établissement qui demande le maintien de la bourse pendant la période de césure.

En 2025-2026, 47 étudiants ont bénéficié d'une césure, un chiffre en augmentation mais encore faible. Le bilan montre que les césures sont majoritairement demandées par des femmes, souvent entre la Licence 3 et le Master 1 et prennent principalement la forme d'une expérience professionnelle (contrat de travail, stage, assistant de langue, bénévolat...).

Les demandes se concentrent principalement sur les composantes de l'INSPÉ, de l'UFR LLSH et de l'UFR ST. La répartition entre les pays étrangers (47%° et la France 53%) en ce qui concerne la mobilité est presque égale.

En 2023-2024, 100 % des étudiants en césure ont repris leur cursus à l'université d'Orléans, contre 82 % en 2024-2025. Certains étudiants ont repris leurs études dans une autre université, tandis que d'autres se sont orientés vers l'insertion professionnelle.

M. Onnée témoigne de l'expérience de l'un de ces étudiants en Master Comptabilité, Contrôle, Audit (CCA). Certes l'étudiant peut complètement changer d'avis en ce qui concerne sa reprise d'études à son retour. Mais cela reste une expérience riche, stimulante pour l'étudiant et également pour le reste de la promotion.

L'accompagnement pédagogique par les enseignants référents et les PsyEN de la DOIP permet un retour serein dans le cursus de formation.

Mme Loubère :

Quels sont les outils à disposition des enseignements référent pour l'accompagnement de ces étudiants (formation, documentation.) ?

M. Chassinat :

Il existe une note de cadrage mais dans la réalité des faits, chaque césure est spécifique à chaque projet. Les besoins des étudiants sont très variables, il faut donc s'adapter à l'étudiant dans la mesure du possible.

5. [Délibération] Calendrier Césure 2026-2027.

Le Vice-président invite M. Florian Chassinat, Chargé de développement et coordinateur de l'insertion professionnelle, à présenter ce point.

Au cours de la campagne de césure, les étudiants ont la possibilité de soumettre leurs candidatures sur trois temporalités.

Pour un départ en césure au titre du 1^{er} semestre 2026-2027 ou pour l'année universitaire entière 2025-2026 :

- 1^{ère} campagne du 6 avril au 5 juin 2026,
- 2^{ème} campagne du 6 juin au 15 juillet 2026.

Pour un départ en césure au titre du 2^{ème} semestre 2026-2027 ou pour l'année civile 2027 (2^{ème} semestre 2026-2027 et premier semestre 2027-2028).

- Période de candidature du 1er septembre au 20 novembre 2026

En l'absence de remarque, le Vice-président soumet au vote le calendrier de la campagne de Césure 2026-2027.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	8
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU adopte à l'unanimité le calendrier de la campagne de Césure 2026-2027.

6. [Information] Bilan de la mission Handicap et présentation du schéma directeur du handicap 26-29.

Le Vice-président invite M. Didier Chavrier, Vice-président délégué à l'égalité, la diversité et l'inclusion, à présenter ce point.

M. Chavrier explique les orientations stratégiques de l'université en matière de politique handicap, tant pour les personnels que pour les étudiants.

Pour le personnel – Référent M. Didier Chavrier

- Mise en place d'une campagne « Favoriser le confort au travail » qui permet une prise en charge immédiate sans attendre une reconnaissance de travail en situation de handicap (Référent Mme Stéphanie Billay).
- La création du Service emplois, compétences, qualité de vie et conditions de travail, accompagner l'ensemble des personnels et des politiques liés (Référent M. Julien Picot).
- L'engagement de l'université sur la semaine européenne du handicap à travers le Duoday. Cet événement vise à favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail et à lutter contre les préjugés.
- Le renouvellement de la convention du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP). Ce partenariat prévoit un renforcement significatif des actions en faveur de l'inclusion professionnelle.
- La publication d'une petite bande-dessinée, « Regards croisés sur le handicap », d'information et de sensibilisation qui revient sur les différentes de formes d'handicap visibles et invisibles.

Pour les étudiants - Référent M. Phillipe Godiveau

Communication - Organisation

- Stickers pour une meilleure identification des référents pédagogiques et administratifs.
- Refonte des espaces preneurs de notes (CELENE).
- Expérimentation contrats surveillance de salles isolées (LLSH).

Formation - sensibilisation

- Signature de la charte Atypie Friendly.
- Création de 2 Serious Games sur les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) et sur les troubles déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H).
- Formation à l'accueil des personnes est à mobilité réduite (PMR) en BU.

Développer des partenariats

- Création de vidéos à destination des lycéens.
- Création d'un portefeuille d'entreprises sensibilisées au handicap.

Le Schéma Directeur Handicap (SDH).

Le SDH 2026-2029 validé au Conseil d'Administration s'articule autour de six axes stratégiques et de 67 actions concrètes. Les axes principaux sont les suivantes :



1. Accessibilité du bâti : Poursuite des efforts pour rendre les campus physiquement accessibles.
2. Accessibilité numérique : Développement d'outils comme l'application "Lire pour tous" et sensibilisation à la création de documents accessibles.
3. Accompagnement des étudiants : Sécurisation des parcours, portabilité des aménagements (Licence, Master, Doctorat) et amélioration de la logistique des examens (secrétariat, surveillance).
4. Accompagnement des personnels : Renforcement du lien avec les correspondants handicap et diffusion d'informations.
5. Politique et stratégie de recrutement : Axe renforcé visant à augmenter le taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap.
6. Recherche et gouvernance : Identification des laboratoires travaillant sur le handicap et mise en place d'un pilotage par axe.

Le suivi du déploiement du SDH (fiches actions, rapport de progression...) est consultable sur le site internet et l'intranet.

Mme Loth prend un cas concret en ce qui concerne l'évaluation d'un étudiant en situation de handicap moteur dans une filière expérimentale, où la manipulation est requise. Il est impossible de neutraliser les Unités d'Enseignements auxquelles l'étudiant est inscrit et à la fois de l'évaluer sur des actions non-accomplies par lui-même.

M. Chavrier :

La difficulté réside dans la conciliation entre l'obligation d'aménagement pédagogique et l'égalité de traitement aux examens, surtout lors du passage du lycée vers l'université.

Le rectorat met en place des commissions pour accompagner et proposer des aménagements aux étudiants en situation de handicap.

Les aménagements sont l'objet de discussions puis d'un arrêté.

Le **VP CFVU** souligne que dans le parcours de formation Santé (PASS/LAS), l'égalité de traitement entre les étudiants est scrupuleusement respectée car les étudiants sont prompts aux recours. Nous avons l'obligation de proposer des aménagements, mais il est également difficile de mettre en place pratiquement tous ces aménagements.

M. Fitzé constate un manque de communication entre les médecins prescrivant les aménagements et les équipes pédagogiques chargées de les mettre en œuvre.

M. Chavrier s'engage à faire remonter ces problématiques, notamment le besoin d'une meilleure articulation entre le médical et le pédagogique à M. Philippe Godiveau, chargé de mission pour les étudiants.

M. Bartout :

L'expérimentation « surveillances individuelles d'étudiants en contrôle continu », sera-t-elle déployée dans d'autres composantes ?

M. Chavrier :

L'objectif est de mettre en place cette initiative à l'échelle de toute l'université à la fin de l'expérimentation au sein de l'UFR LLSH.

Départ de M. Onnée

7. [Avis] Bilan des actions CVEC 2025.

Le Vice-président invite M. Frédéric MOAL, Vice-président Vie des Campus, à présenter ce point.

M. Moal rappelle que la commission CVEC délibère sur les financements de chaque projet proposé par les services. Chaque année, les actions financées par la CVEC font l'objet d'une présentation en CFVU et au Conseil d'administration.

Pour le budget de l'année **civile** 2025 :

- 103 € CVEC acquittés par les étudiants assujettis pour l'année universitaire 2024-2025
- 17 302 étudiants comptabilisés (17 370 en 2024)
- Reversement de **72,48 €** par étudiant (74,26 € en 2024 pour 100 € acquittés)
- Montant final (notification du 21 juillet 2025) du reversement total de 1 254 042€ (1 289 981 € en 2024).

Cette baisse est liée à l'application du décret du 8 juillet 2024 qui modifie la ventilation et le reversement financier effectué à l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur (favorisant les établissements privés).

Par ailleurs l'établissement était en service voté à la période de janvier-février 2026, ce qui a complexifié les dépenses et entraînant l'annulation d'un certain nombre de projets. La validation du budget rectificatif au CA a eu lieu tardivement au mois juillet 2025 (habituellement au mois d'avril).

Les projets CVEC s'articulent autour de quatre thématiques : la santé, la culture, le sport et l'accueil et la vie étudiante.

Le décret CVEC impose sur la dotation fixe une répartition minimum de 15% en actions de médecine préventive et 30% pour des projets portés par des associations étudiantes, soit des actions sociales à destination des étudiants.

	Nbre de projets financés	Nbre de projets réalisés	Actions significatives	Budget réalisé	Taux d'exécution
Santé	14	12	- Renforcement pôle social - Consultations de nutritionniste, sage-femme, dentiste, ... - Ateliers de prévention, de lutte contre le stress, santé mentale...	224 581€	90 %
Culture	6	5	- Programmation importante, en particulier au Bouillon - Initiations artistiques	84 740€	92%
Sport	34	25	- Variété des activités proposées - Dotations maillots université d'Orléans pour les compétitions	120 374€	82%
Accueil & Vie étudiante	45	34	- Dynamisme associatif : FSDIE, RAISE - Développement de l'offre d'emplois étudiants - Journées de luttes contre les violences et inégalités, formations associatives - Nombreux accompagnements (logements d'urgence, ordinateurs, vélos, bons d'équipement, ...)	643 250€	80%

M. Moal explique le taux d'exécution global est de 83% (1,08M€ dépensés). Cette sous-exécution est principalement due à l'annulation d'actions en début d'année et aux reports d'actions programmés. La notification finale du CROUS pour la CVEC 2025 est d'un montant de 1 254 042 €.

Une correction sera apportée sur l'annexe global, dans la partie fonctionnement, il manque la ligne de reversement au Services de Santé Étudiants (SSE) de l'université de Tours. Ce reversement concerne les étudiants de l'INSPÉ de Blois et de Tours-Fondettes dans le cadre de la culture et du SUASPE.

M. Moal fait part des perspectives d'améliorations envisagées :

- Atteindre 100% ou plus d'exécution finale de la dotation CVEC,
- Modification de la composition de la commission CVEC (+ de 50% d'étudiants avec des suppléants).
- Mise en place d'un suivi régulier des dépenses de masse salariale,
- Programmation pluriannuelle pour la Maison des Associations Étudiants (programme fonctionnel en février 2026).

M. Bartout :

- 1) Vu le taux d'exécution de 85%, la somme restante repart dans quelle enveloppe ?
- 2) Si le taux d'exécution dépasse 100% en 2026, ou pourra-t-on récupérer la somme manquante ?

M. Moal :

La CVEC est une taxe affectée, les sommes restantes sont transférées dans le fonds de roulement de l'université d'Orléans mais devront être consacrés par la suite à des actions de type CVEC. Actuellement le fond de roulement réservé CVEC est de 1,4M€. Il sera utilisé principalement sur la programmation **pluriannuelle** pour la Maison des Associations Étudiants.

Le Vice-président soumet au vote sur le bilan des actions financées par la CVEC au titre de l'année 2025.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	13
Membres représentés :	7
Total :	20

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable sur le bilan des actions financées par la CVEC au titre de l'année 2025.

8. [Délibération] Nouvelle composition de la commission CVEC.

Le Vice-président invite M. Frédéric Moal, Vice-président Vie des Campus, à présenter ce point.

M. Moal explique que pour faire face à une faible participation étudiante lors des dernières réunions, une nouvelle composition pour la commission CVEC est proposée. L'objectif est de se conformer aux préconisations ministérielles et de renforcer la légitimité des décisions en assurant une majorité étudiante.

La commission en charge de la programmation et du suivi de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus comporte 21 membres.

Président de la commission :

Le Vice-président délégué à la Vie des Campus.

Membres étudiants :

- Le vice-président étudiant ou la vice-présidente étudiante de l'Université ;
- 4 représentants étudiants (titulaires ou suppléants) élus au Conseil d'Administration ;
- 4 représentants étudiants (titulaires ou suppléants) élus à la CFVU.

Ces 8 sièges sont attribués à la représentation proportionnelle au plus fort reste en fonction des suffrages recueillis par chacune des listes en présence aux deux scrutins concernés. Les délégués des listes désignent ensuite pour deux ans leurs représentants. *Un suppléant peut également être désigné pour chaque représentant.*

- *2 représentants étudiants des associations étudiantes reconnues par l'établissement, désignés par le président de l'Université parmi une liste de responsables associatifs étudiants volontaires. Un suppléant peut également être désigné pour chaque représentant.*

Vice-présidents et chargés de mission :

- Le vice-président en charge de la commission de Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique ;
- 3 autres vice-présidents ou chargés de mission désignés par le Président de l'Université.

Directeurs et chefs de services :

- 3 directeurs ou chefs de service désignés par le Président.

Personnalités extérieures :

- le directeur du CROUS d'Orléans-Tours ou son représentant ;
- le vice-président d'Orléans Métropole à l'Enseignement Supérieur ou son représentant.

Mme Fromont - Hankard :

Quel est le périmètre d'action de la commission CVEC ? Exemple : Dans une situation de restriction budgétaire, réduire les séjours au ski et favoriser les logements d'urgence.

M. Moal :

La commission CVEC approuve le budget global CVEC et la répartition.

La commission FSDIE décide de la ventilation des fonds (financement des projets associatifs étudiants et autres...).

La commission CVEC a un pouvoir décision sur les projets CVEC portés par les services de l'université.

Le Vice-président indique qu'il n'est pas envisageable d'investir dans le logement avec des fonds CVEC. Des fonds CVEC peuvent être mobilisés pour de l'accompagnement dans des situations d'urgences.

Mme Fromont- Hankard :

Quels types d'hébergement sont proposés aux étudiants en situation d'urgence ?

M. Moal :

Nous avons un partenariat avec le Centre International de la Jeunesse (CIJ) qui dispose de douze logements (près du Dupanloup). Ces logements sont réservés pour la période de mi-août jusqu'à fin décembre. Par la suite, des partenaires tels que le Centre communal d'action sociale (CCAS), les assistantes sociales du SSU et du CROUS, ainsi que le guichet de l'AIDE, accompagnent ces étudiants dans la recherche d'un logement pérenne.

En ce qui concerne la construction de logements, il y a une vraie problématique concernant la responsabilité des opérateurs. La mission principale du CROUS est de garantir le logement et la restauration des étudiants. Ce n'est pas à l'université qu'incombe cette mission.

M. Carbonnelle :

Quelle garantie avons-nous qu'il y aura plus d'étudiants présents en séance avec ce changement de composition ?

Le Vice-président :

La possibilité d'avoir des suppléants permet plus de souplesse.

M. Boudès :

Les suppléants peuvent-ils être des non élus au CA ou à la CFVU ?

Le Vice-président :

Oui, seuls les titulaires devront être élus au CA et à la CFVU. Les titulaires auront la responsabilité de désigner leurs suppléants afin que les associations puissent continuer à être représentées de manière plus large.

Le Vice-président soumet au vote la nouvelle composition de la commission CVEC.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	14
Membres représentés :	7
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	3
Votants :	18
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0

Vote de la Commission : La CFVU émet un avis favorable sur la nouvelle composition de la commission CVEC.

Questions diverses

- 1- Désignation de deux enseignants-chercheurs pour participer à une commission de cédésation.
 - Mme Karine Loth et M. Pascal Bartout se sont portés volontaires.

- 2- Prise en charge des frais de transport des vacataires.

Cette question suscite un débat en raison de sa récurrence et également sur le statut de vacataire enseignement. Certains élus sont préoccupés par la pérennité de certaines formations, qui sont presque entièrement dispensées par des vacataires.

On constate déjà une perte de ces intervenants en raison du non-remboursement des frais de déplacements et la visioconférences n'est souvent pas adaptable selon l'enseignement.

Le Vice-président rappelle qu'une note de service de février 2026 confirme l'impossibilité réglementaire pour l'université de prendre en charge ces frais. Bien qu'il soit conscient que cette situation met en difficulté certaines formations qui dépendent d'intervenants extérieurs, il souligne que l'université est tenue de respecter strictement la réglementation, d'autant plus qu'elle fait l'objet de contrôles fréquents.

Aucune solution n'est actuellement disponible, mais le problème est systématiquement remonté aux instances nationales.

- 3- **M. Boudès** exprime son inquiétude concernant le départ à la retraite de plusieurs enseignants dans sa formation et s'interroge sur les recrutements prévus.

Le Vice- Président :

L'université anticipe ces départs. Les postes libérés sont généralement pourvus temporairement par des contractuels, en attendant l'ouverture d'un poste de titulaire au concours l'année suivante, assurant ainsi la continuité pédagogique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.

Le Vice-président Commission Formation et Vie
Universitaire

Sébastien RINGUEDE

